

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE



Landéda, le 7 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL
du 13 juin 2022

VENTE À FINISTÈRE HABITAT

RAPPORT N°10/06/2022

La Commune a décidé d'engager un projet de construction de logements et locaux de service sur la friche du garage Renault derrière la pharmacie – Rue de la mairie. Dans ce cadre, c'est le projet de Finistère Habitat qui a été retenu. Le projet comprend 15 logements locatifs sociaux, 5 PLSA et un programme de locaux d'activités polyvalents.

Le terrain d'assiette du projet comprend également la propriété cadastrée BS182, pour une superficie de 943 m² qui a été acquise par l'établissement public foncier de Bretagne pour le compte de la Commune de Landéda.

La présente délibération a pour objet de déterminer les conditions de cession à Finistère Habitat.

Concernant la parcelle cadastrée BS157 pour 4241 m², celle-ci sera cédée à Finistère Habitat pour 48 000 €, les terrains étant vendus en l'état, démolition et dépollutions à la charge de Finistère Habitat. Une parcelle d'environ 125 m² sera conservée par la commune en vue de sa cession à un riverain qui en a fait la demande.

Concernant la parcelle cadastrée BS182, celle-ci sera rétrocédée par la Commune à Finistère Habitat moyennant le prix forfaitaire de 25 950 € (net vendeur). Cette parcelle sera livrée déconstruite. Dans le cadre de la convention opérationnelle passée entre la Commune et l'EPF, ce dernier participe aux coûts de démolition et dépollutions éventuelles. L'acquisition auprès de l'EPF par la commune se fera au niveau du prix bilan tel que prévu dans la convention, tenant compte du déficit foncier de l'opération avec un maximum de 60%.

Il faut rappeler que ces conditions financières résultent des études de sols et de dépollution qui ont conduit à modifier le programme et son équilibre financier.

Pour la cession foncière de la parcelle BS157, la Commune percevra 48 000 € de Finistère Habitat.

Le plan joint à la présente délibération montre les différents espaces qui seront rétrocédés gratuitement à la Commune à l'issue de l'opération. Finistère Habitat s'est engagé à mettre tous les moyens en œuvre pour liasonner le projet avec la résidence du Dr Griffe.

Le projet prévoit la réalisation d'un programme de 200m² de locaux d'activité. Dans un premier temps, ces locaux seront proposés à la vente, le projet étant modulable tant en superficie qu'en affectation. En cas d'échec de la commercialisation, le prix d'acquisition pour la Commune est fixé à 1 338 € TTC/m², la Commune pouvant alors choisir de revoir l'affectation du programme notamment en logements.

Par ailleurs, sur la parcelle BS182, la Commune se réserve la possibilité de céder une parcelle d'environ 250 m² en vue de permettre à un porteur de projet de construire en cohérence avec le projet autorisé.

Je vous propose donc d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune à signer l'acte de vente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 18
Votants	= 25

Délibération du conseil municipal

N°10/06/2022

Réunion du 13 juin 2022

VENTE À FINISTÈRE HABITAT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, 1^{er} adjoint au maire de la commune,

Étaient présents : David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Jean-Pierre GAILLARD, Italia BIANCHI-RAMEL, Pascale BIHANNIC

Absents :

Christine CHEVALIER donne procuration à David KERLAN
Daniel GODEC donne procuration à Alexandre TREGUER
Hervé LOUARN donne procuration à Anne POULNOT-MADEC
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Jean-Luc LE ROUX donne procuration à Laurent QUEZEDE
Erwan DENEZ donne procuration à Italia BIANCHI-RAMEL
Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Camille SORDET, Martine KERFOURN

Madame Anne POULNOT-MADEC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte par 25 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE






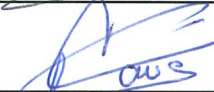





ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer les actes correspondants à ces ventes.








Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220613-2022_06_13_10-DE

CHEVALIER Christine	Procurator à David KERLAN
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurator à Alexandre TRÉGUER
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurator à Anne POULNOT-MADEC

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	Absente
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurator à Nolwenn DAUPHIN
LE ROUX Jean-Luc	Procurator à Laurent QUÉZÉDÉ
DENEZ Erwann	Procurator à Italia BIANCHI-RAMEL
KERFOURN Martine	Absente
ARZUR Christophe	Procurator à Pascale BIHANNIC
BIHANNIC Pascale	
BIANCHI RAMEL Italia	

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.

Handwritten text in blue ink, possibly a signature or name.